



Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE VINÇA**Extrait du registre
des Délibérations du Conseil Municipal****n° 20250414024 – Affectation du résultat 2024**

Le lundi 14 avril 2025, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le mercredi 2 avril, se sont réunis à la salle Henri Demay du Conseil Municipal.

11 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Florence GONTRAN.

6 absents : Christian BERNARD ayant donné à Florence GONTRAN, Jean CLÉMENT ayant donné procuration à Lucette ORTIZ-CASTILLO, Marc PAGÈS ayant donné procuration à Christine MILÉSI, Robert JASSEREAU, excusé, Stéphanie PACHIS, excusée, Alain COUBRYS ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA.

Le Conseil Municipal désigne **Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.**

Monsieur le Maire,

Expose que conformément à l'article L2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M57, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement ;

Rappelle que par délibération n° 20250414023, le Conseil Municipal a adopté le Compte Financier Unique du budget principal de la Commune, dressé pour l'exercice 2024 ;

Précise que l'excédent de la section de fonctionnement de la Commune, à la clôture de l'exercice 2024, s'élève à 1 553 274,17 € ;

Rappelle que le déficit de la section d'investissement de la Commune, à la clôture de l'exercice 2024, s'élève à 133 484,50 € ;

Expose néanmoins que le besoin de financement doit tenir également compte des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses et en recettes, pour un montant de 212 622,00 € ;

Propose au Conseil Municipal, d'affecter le résultat en recette d'investissement, au Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé), le montant excédentaire de la section de fonctionnement, soit 346 106,50 € afin de couvrir le résultat cumulé déficitaire ;

Précise qu'à ce titre le résultat antérieur reporté au budget primitif 2025 de la Commune en fonctionnement est de 1 207 167,67 €.

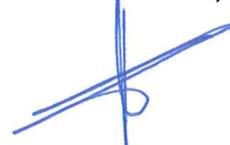
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité,

soit 1 abstention (Armel BRIAND) et 14 voix pour,

Approuve l'affectation d'une part des résultats excédentaires de l'exercice 2024 de la section de fonctionnement à la section d'investissement du budget 2025 de la Commune pour un montant de 346 106,50 €, en inscrivant cette somme au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Bruno GUÉRIN,****Maire de Vinça.**